



COMMUNE DE PENTHALAZ

Place centrale 5, 1305 Penthaz

Tél. 021 863 20 50 / administration@penthaz.ch

Questionnaire « naturalisation » Questions locales Penthaz

GEOGRAPHIE

QUESTION 1

Le territoire de la commune de Penthaz est bordé par celui des communes suivantes

- Daillens, Bournens, Penthaz, Gollion et Cossonay
- Daillens, Penthaz, Allens et Cossonay
- Daillens, Penthaz, Gollion, Cossonay et Lussery-Villars
- Daillens, Penthaz, Vufflens-la-Ville, Gollion, Cossonay et Lussery-Villars

QUESTION 2

Le territoire de la commune de Penthaz est traversé et bordé par le-s cours d'eau suivant-s :

- La Venoge
- La Venoge et la Mollombaz
- La Venoge et le Veyron
- La Venoge, la Mollombaz et le Riau

QUESTION 3

Aujourd'hui, la gare de Cossonay - Penthaz est desservie par la -es ligne-s du RER Vaud :

- Grandson – Yverdon – Lausanne – Palézieux et Vallorbe – Lausanne - Villeneuve
- Grandson – Yverdon – Lausanne– Palézieux
- Vallorbe – Lausanne - Villeneuve
- Grandson – Yverdon – Lausanne - Morges

QUESTION 4

Les altitudes extrêmes du territoire communal sont:

- 513 mètres et 426 mètres
- 923 mètres et 316 mètres
- 432 mètres et 413 mètres
- 1525 mètres et 1484 mètres

QUESTION 5

Le territoire de la Commune de Penthaz est d'environ ?

- 40 km²
- 4 km²
- 0.4km²
- 44 km²

QUESTION 6

La Commune de Penthalaz fait partie du district de :

- Jura-Nord Vaudois
- Broye-Vully
- L'Ouest lausannois
- Gros-de-Vaud

QUESTION 7

La salle villageoise s'appelle :

- Le Pommier
- Le Verger
- Le Grand Pré
- Les Vergers

QUESTION 8

L'église St.-Martin de Penthalaz date du :

- 12^{ème} siècle
- 13^{ème} siècle
- 20^{ème} siècle
- 19^{ème} siècle

HISTOIRE

QUESTION 1

Au Moyen-Âge, Penthalaz dépend de la seigneurie de :

- Bourgogne
- La Sarraz
- Cossonay
- Echallens

QUESTION 2

Jusqu'à la fin du 19ème siècle, Penthalaz a eu une vocation essentiellement :

- Résidentielle
- Industrielle
- Artisanale
- Agricole

QUESTION 3

Les premières activités qui se sont installées au bord de la Venoge sont

- Les tanneries et la minoterie
- L'industrie du câble
- Les bains thermaux
- Les constructions navales

QUESTION 4

Au début du 20ème siècle, quelle industrie façonne un nouveau visage à la commune ?

- L'industrie alimentaire
- L'industrie ferroviaire
- L'industrie automobile
- L'industrie du câble

QUESTION 5

Depuis quelle année et sur quelle ligne notre commune fut-elle initialement desservie par le chemin de fer

- La ligne de chemin de fer Bussigny-Yverdon est inaugurée en 1855
- La ligne de chemin de fer Bussigny-Yverdon est inaugurée en 1956
- La ligne de chemin de fer Lausanne-Vallorbe est inaugurée en 1873
- La ligne de chemin de fer Lausanne-Yverdon est inaugurée en 1964

QUESTION 6

De 1955 à 1972 a existé à Penthaz :

- Un théâtre d'art et d'essai à la salle de Maison de Ville
- Le «cinéma Moderne» à la Place Centrale
- Les concerts de la Vuy au Foyer Paroissial
- Une fête de l'Abbaye sur la Place des fêtes de la Sauffaz

QUESTION 7

Le Vieux-Village et les archives communales furent détruites en 1839 par:

- Un tsunami
- Un tremblement de terre
- Un incendie
- La peste

QUESTION 8

En 1565, 1566 et 1613, un fléau avait ravagé le village, de quelle maladie s'agissait-il ?

- La peste
- Le choléra
- La grippe espagnole
- La variole

POLITIQUE

QUESTION 1

Le Conseil communal de Penthaz est élu selon le système :

- Majoritaire
- Majoritaire à deux tours
- Proportionnel
- Proportionnel à deux tours

QUESTION 2

Le nombre de conseillers communaux est de

- 60
- 55
- 45
- 50

QUESTION 3

Trois groupes politiques sont représentés au sein du Conseil communal de Penthelaz:

- Le GIP, Les Verts et le Groupe Socialiste
- Le Groupe Socialiste et Les Verts, le GIP, le Parti Libéral
- Le GIP, le Groupe Socialiste, Verts et sympathisants, le Parti radical et libéral
- Le Parti radical et libéral, le Groupe Verts et socialiste, le GIP

QUESTION 4

La Municipalité de Penthelaz est élue selon le système :

- Majoritaire
- Majoritaire à deux tours
- Proportionnel
- Proportionnel à deux tours

QUESTION 5

La Municipalité de Penthelaz est composée de :

- 5 conseillers municipaux dont le syndic
- 5 conseillers municipaux et d'un syndic
- 5 conseillers municipaux, dont un président de commune
- 5 conseillers municipaux, dont un maire

QUESTION 6

Durée d'une législature

- Le Conseil communal et la Municipalité sont élus pour 4 ans
- Le Conseil communal et la Municipalité sont élus pour 5 ans
- La Municipalité est élue pour 5 ans et le Conseil communal est élu pour 4 ans
- La Municipalité est élue pour 4 ans Le Conseil communal est élu pour 5 ans

QUESTION 7

Qui exerce le pouvoir législatif ?

- La Municipalité
- Le Conseil général
- Le conseil communal
- Le Conseil des Etats

QUESTION 8

Droit de vote et d'éligibilité

- Le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal est attribué aux citoyens suisses uniquement
- Le droit de vote au niveau communal est attribué aux citoyens suisses et aux étrangers établis en Suisse depuis 10 ans au moins et dans le canton de Vaud depuis 3 ans
- Le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal est attribué aux citoyens suisses et aux étrangers établis en Suisse depuis 10 ans au moins et dans le canton de Vaud depuis 3 ans
- Le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal est attribué aux étrangers issus de la Communauté européenne établis dans la commune depuis 3 ans au moins.

SOCIAL

QUESTION 1

Les sociétés locales sont regroupées au sein de:

- L'Union des sociétés de Penthalaz, USP
- L'Union des sociétés locales, USL
- La Fédération des sociétés locales, FSL
- L'Union fait la force, UFF

QUESTION 2

Un festival de musique a lieu annuellement, en août à Penthalaz, ceci depuis près de 25 ans, il se nomme :

- Le Venoge Paléo
- Le Venoge Festival
- Le Penthalaz Venoge
- Le Venoge People Festival

QUESTION 3

La société l' Abbaye des Mousquetaires organise sa fête :

- Tous les 4 ans
- Tous les 3 ans
- Tous les 2 ans
- Toutes les années

QUESTION 4

Les sports suivants peuvent être pratiqués à Penthalaz sur des surfaces aménagées à cet effet :

- Football, tennis, patin, volleyball
- Football, tennis, pétanque, karting
- Football, canoë, tennis, pétanque
- Football, tennis, curling, pétanque

QUESTION 5

Les jeunes et adolescents âgés de 9 à 18 ans peuvent être accueillis plusieurs fois par semaines à :

- La Maison des Jeunes
- Le local des Enfants et des Jeunes
- Le Local des Jeunes
- Le Local d'accueil des Jeunes

QUESTION 6

L'association La Coll'Hisse organise le Carnaval des enfants

- La veille de Pâques
- Le 31 décembre
- Le premier samedi de mars
- Le premier samedi de janvier

QUESTION 7

Penthalaz fait partie de la paroisse protestante, EERV de

- Penthalaz, Penthaz, Daillens
- Cossonay, Penthalaz
- Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars
- Penthalaz et environs

QUESTION 8

Penthalaz fait partie de la paroisse catholique

- Saint-Paul et Jacques de Cossonay et environs
- Saint-Pierre et Jacques de Cossonay
- Saint-Pierre et Paul de Cossonay et Penthalaz
- Saint-Pierre et Paul de Cossonay